



Donnons  
au sang  
*Le pouvoir*  
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-34

## DECISION N° N 2024-34 DU 19 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION

### Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur Kassim PAPA est nommé directeur adjoint par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien du 20 décembre 2024 au 12 janvier 2025.

**Article 2** - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 20 décembre 2024.

Fait le 19 décembre 2024,

**Frédéric PACOUD**  
Président de l'Etablissement français du sang